

Journal N° 6 – 23 mai 2026

Le présent journal a pour objet de fournir à l'avance aux délégués et déléguées, représentants et représentantes et autres participants et participantes un certain nombre d'indications sur le programme de travail de l'Assemblée de la Santé. Pour plus d'informations, consulter le *Guide à l'usage des délégations participant à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé* (document [A79/DIV.1/2](#)).

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de l'Assemblée de la Santé. Il paraît tous les jours ouvrables durant l'Assemblée de la Santé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Programme de travail du samedi 23 mai 2026

Heure	Séances plénières <i>Salle des Assemblées, Palais des Nations</i>	Commission A <i>Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS</i>	Commission B <i>Salle des Assemblées, Palais des Nations</i>
9 h 00		Onzième séance	Septième séance
13 h 00 (si nécessaire)		Douzième séance	Huitième séance
Immédiatement après la fin des travaux des Commissions A et B	Septième séance plénière		

Table des matières

1. Dates et horaires des travaux
2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé
3. Compte-rendu des réunions
4. Manifestations parallèles officielles et autres réunions
5. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière
6. Annonces

Cent cinquante-neuvième session du Conseil exécutif, 25-26 mai 2026, Siège de l'OMS – Auditorium

Veillez prendre note des dispositions administratives indiquées ci-après :

Les membres du Conseil, leurs suppléants, suppléantes, conseillers et conseillères, ainsi que les représentants et représentantes des États Membres et des organisations invitées à assister à la cent cinquante-neuvième session du Conseil exécutif recevront un badge :

- **au Palais des Nations** du vendredi 22 mai au samedi 23 mai 2026 de 8 heures à 17 heures
- **au Siège de l'OMS** le lundi 25 mai de 8 heures à 17 heures et le mardi 26 mai 2026 de 8 heures à la clôture de la session du Conseil exécutif.

Restauration le samedi 23 mai 2026

Palais des Nations :

Bar Concordia (bâtiment A, rez-de-chaussée) : de 07 h 30 jusqu'à la clôture des séances.

Cafétéria principale : de 11 h 30 à 14 heures

Siège de l'OMS :

Cafétéria (bâtiment B, étage SS1) : de 11 h 30 à 14 heures

Café « Place to B » (Hall principal du bâtiment B, étage SS1) : de 07 h30 jusqu'à la clôture des séances

Navettes entre le Siège de l'OMS et le bâtiment A du Palais des Nations

Les déléguées et délégués pourront emprunter des navettes entre les arrêts suivants :

Siège de l'OMS : parking P15 bis, près de la terrasse de la cafétéria. Pour plus de commodité, les déléguées et délégués munis d'un badge de l'Assemblée pourront entrer dans les locaux de l'OMS par la terrasse et la cafétéria.

Palais des Nations : en face de l'entrée VIP du bâtiment A, porte 14, à l'arrière de la Salle des Assemblées.

1. Dates et horaires des travaux

L'Assemblée mondiale de la Santé s'est ouverte le lundi 18 mai 2026 à 9 heures. Les travaux de l'Assemblée de la Santé se dérouleront de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 h 30 (HNEC). Conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-huitième session, la clôture de l'Assemblée de la Santé sera prononcée le samedi 23 mai 2026 au plus tard.

2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé

Samedi 23 mai 2026

Onzième et douzième séances de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

9 h 00 et 13 h 00 (si nécessaire)

Quatrième rapport de la Commission A (Projet)

Document A79/41 (Projet), contenant deux décisions intitulées :

- *Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035*
- *Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance*

Et quatre résolutions intitulées :

- *Médecine de précision : vers des soins ciblés, personnalisés et équitables*
- *Renforcer l'accès équitable à l'imagerie diagnostique par la téléradiologie*

- Réduire la charge de l'accident vasculaire cérébral : renforcer la prévention, les soins aigus, la réadaptation et la préparation opérationnelle des systèmes de santé
- Promouvoir une pharmacovigilance intelligente et efficace comme un outil essentiel pour des systèmes de santé robustes, durables, résilients et réactifs, pour toutes et tous, partout

Point 12 (Garantir la santé) (suite)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Les sous-points 12.5 et 12.8 seront examinés en même temps.

- **Point 12.5 (suite)**

Soins de santé primaires

- Document A79/5

- **Point 12.8 (suite)**

Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé

- Documents A79/5, A79/5 Add.3 et A79/5 Add.5

Les sous-points 12.7 et 12.9 seront examinés en même temps.

- **Point 12.7**

Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés

- Document A79/5

- **Point 12.9**

Projet actualisé de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens

- Documents A79/5, A79/5 Add.2 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(6)

Les sous-points 12.6 et 12.10 seront examinés en même temps.

- **Point 12.6**

La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

- Document A79/5

- **Point 12.10**

Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé

- Document A79/5

Mise au point définitive des résolutions/décisions et des rapports

Septième et huitième séances de la Commission B – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00 et 13 h 00 (si nécessaire)

Troisième rapport de la Commission B (Projet)

Document A79/40 (Projet), contenant une décision intitulée :

- *Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80*

Et une résolution intitulée :

- *Communications du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en tant que dépositaire de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé*

Point 15 (Promouvoir la santé) (suite) [Point transféré de la Commission A]

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Les sous-points 15.1, 15.3 et 15.4 seront examinés en même temps.

- **Point 15.1**

Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé

- Document A79/5

- **Point 15.3**

Santé des peuples autochtones

- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(10)

- **Point 15.4**

La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

- Document A79/5

Les sous-points 15.2 et 15.5 seront examinés en même temps.

- **Point 15.2**

Promotion du bien-être et de la santé

- Documents A 79/5 et EB 158/2026/REC/1, décision EB 158(9)

Résultat de la Commission de l'OMS sur le lien social

- Document A79/5

- **Point 15.5**

Projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous

- Documents A79/5, A79/5 Add.1 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(8)

Mise au point définitive des résolutions/décisions et des rapports

Septième séance plénière – Salle des Assemblées, Palais des Nations

Immédiatement après la fin des travaux des Commissions A et B

Point 8 (suite)

Rapports des commissions principales

Troisième rapport de la Commission B (Projet)

Document A79/40 (Projet), contenant une décision intitulée :

- *Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80*

Et une résolution intitulée :

- *Communications du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en tant que dépositaire de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé*

Quatrième rapport de la Commission A (Projet)

Document A79/41 (Projet), contenant deux décisions intitulées :

- *Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035*
- *Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance*

Et quatre résolutions intitulées :

- *Médecine de précision : vers des soins ciblés, personnalisés et équitables*
- *Renforcer l'accès équitable à l'imagerie diagnostique par la téléradiologie*
- *Réduire la charge de l'accident vasculaire cérébral : renforcer la prévention, les soins aigus, la réadaptation et la préparation opérationnelle des systèmes de santé*
- *Promouvoir une pharmacovigilance intelligente et efficace comme un outil essentiel pour des systèmes de santé robustes, durables, résilients et réactifs, pour toutes et tous, partout*

Point 9

Clôture de l'Assemblée de la Santé

3. Compte rendu des réunions

Neuvième séance de la Commission A

Présidence :

D^r Timur Sultangaziyev (Kazakhstan)

Le Président a prié le Rapporteur, M. Ronald Basiimwa (Ouganda), de donner lecture du troisième projet de rapport de la Commission A, le document A79/39 (Projet), dans lequel figure deux décisions intitulées :

- *Stratégie pour mettre fin à la tuberculose*
- *Suivi de la déclaration politique issue de la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale et du bien-être*

et trois résolutions intitulées :

- *Stéatose hépatique : un chaînon manquant dans la lutte mondiale contre les maladies non transmissibles*
- *Action mondiale visant à promouvoir l'équité en santé pour les personnes atteintes d'hémophilie et d'autres troubles de la coagulation*
- *Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran contre des civils et des infrastructures civiles essentielles dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et en Jordanie*

Les décisions et résolutions ont été approuvées et le projet de rapport a été adopté.

Point 12 (Garantir la santé) (suite)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 12.4 (suite)

Couverture sanitaire universelle

- *Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035*
- *Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance*
- *Les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale*

Le Président a rouvert le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour et a invité les délégations à prendre la parole.

À l'invitation du Président, le Sous-Directeur général de la Division Systèmes de santé, accès et données s'est adressé à la Commission.

Le Président a rouvert le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour et a invité les délégations à prendre la parole.

La Commission a pris note des rapports relatifs à cette discussion tels que figurant dans le document A79/5, et a approuvé le projet de résolution EB158.R2 intitulé « Médecine de précision : vers des soins ciblés, personnalisés et équitables », le projet de résolution EB158.R3 intitulé « Renforcer l'accès équitable à l'imagerie diagnostique par la téléradiologie », le projet de résolution EB158.R4 intitulé « Réduire la charge de l'accident vasculaire cérébral : renforcer la prévention, les soins aigus, la réadaptation et la préparation opérationnelle des systèmes de santé » et le projet de résolution EB158.R5 intitulé « Promouvoir une pharmacovigilance intelligente et efficace comme un outil essentiel pour des systèmes de santé robustes, durables, résilients et réactifs, pour toutes et tous, partout ».

La Commission a également approuvé le projet de décision EB158(4) intitulé « Stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035 » et le projet de décision EB158(5) intitulé « Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance ».

Le Président a clos le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour.

Point 12.5

Soins de santé primaires

Point 12.8

Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé

Le Président a ouvert le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour, a appelé l'attention de la Commission sur les documents A79/5, A79/5 Add.3 et A79/5 Add.5 puis a invité les délégations à examiner le projet de résolution figurant dans le document A79/5 Add.3.

Le Président a ouvert le débat.

Le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour a été suspendu puis la séance a été levée.

Cinquième séance de la Commission B

Présidence :

D^r Kwabena Mintah Akandoh (Ghana)

Le Président a prié la Rapporteuse, M^{me} Shalaka Kujur (Inde), de donner lecture du deuxième projet de rapport de la Commission B, le document A79/38 (Projet), dans lequel figure trois décisions intitulées :

- *Rapport du Commissaire aux comptes*
- *Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes*
- *Nomination de représentant(e)s au Comité des pensions du personnel de l'OMS*

et trois résolutions intitulées :

- *Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*

- *État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution*
- *Rémunération du personnel hors classes et du Directeur général*

Les décisions et résolutions ont été approuvées et le projet de rapport a été adopté.

Point 20 (Dynamiser et améliorer la performance) (suite)

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Point 20.1 (suite)

Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80

Le Président a rouvert le débat sur ce sous-point et a invité les membres de la Commission à faire des observations. Le Président a invité le Directeur régional pour l'Afrique, la Cheffe de Cabinet et le Directeur général à s'adresser à la Commission.

La Commission a pris note des rapports figurant dans les documents A79/23 et A79/24 et a approuvé le projet de résolution figurant au paragraphe 4 du document A79/31, ce qui a clos le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour.

Point 20.2

Communications du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en tant que dépositaire de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé

Le Président a ouvert le débat sur ce sous-point et a appelé l'attention de la Commission sur le document A79/5 Add.4 sur la résolution EB158(12) figurant dans le document EB158/2026/REC/1. Les auteurs des amendements figurant dans les documents A79/B/CONF./2 et A79/B/CONF./3 ont retiré leurs propositions. À l'issue de discussions informelles entre les États Membres, le document A79/B/CONF./4 a été présenté à la Commission pour examen. Le Président a suspendu le débat sur ce point et la séance a été levée.

Dixième séance de la Commission A

Présidence :

M. Ibrahim Nishan Ahmed (Maldives), Vice-Président

Point 12 (Garantir la santé) (suite)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 12.5 (suite)

Soins de santé primaires

Point 12.8 (suite)

Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé

Le Président a rouvert le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour et a invité les membres de la Commission à faire des observations.

Le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour a été suspendu puis la séance a été levée.

Sixième séance de la Commission B

Présidence :

D^r Kwabena Mintah Akandoh (Ghana)

Point 15 (Promouvoir la santé) (suite) [Point transféré de la Commission A]

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 15.1

Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé

Point 15.3

Santé des peuples autochtones

Point 15.4

La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

Le Président a ouvert le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour et a invité les membres de la Commission à faire des observations. Il a suspendu le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour.

Point 20 (Dynamiser et améliorer la performance) (suite)

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Point 20.1 (suite)

Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80

Le Président a rouvert le débat sur ce sous-point et a invité les membres de la Commission à faire des observations. La Commission a pris note du rapport figurant dans le document A79/5 Add.4. Elle a approuvé les amendements proposés figurant dans le document A79/B/CONF./4 et a adopté le projet de résolution contenu dans le document EB158(12) tel qu'amendé.

La séance a été levée.

Septième séance plénière

Présidence :

D^r Víctor Elías Atallah Lajam (République dominicaine)

Président de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

Le Président a ouvert la séance et informé l'Assemblée de la Santé que l'État plurinational de Bolivie avait fait parvenir ses pouvoirs officiels. Conformément à la pratique établie, ces pouvoirs officiels ont été examinés par le Président qui les a trouvés conformes au Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé. Le Président a recommandé que les pouvoirs officiels de l'État plurinational de Bolivie soient acceptés. L'Assemblée de la Santé a approuvé la recommandation du Président.

Point 6

Conseil exécutif : élection

Le Président a attiré l'attention sur la liste des 10 Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif, telle qu'elle a été dressée par le Bureau de l'Assemblée en vertu de l'article 101 du Règlement intérieur, et deux délégations ont pris la parole. L'Assemblée de la Santé a accepté la liste et les Membres ci-après ont donc été déclarés élus :

- Bhoutan
- Chine

- Côte d'Ivoire
- Géorgie
- Guinée
- Koweït
- Mozambique
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Soudan du Sud
- Suriname

Point 8

Rapports des commissions principales

Premier rapport de la Commission A (Projet)

Le Président a donné lecture du premier projet de rapport de la Commission A, le document A79/33 (Projet), dans lequel figure une décision intitulée :

- *Résultats des travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies en ce qui concerne la rédaction et la négociation de l'annexe décrite à l'article 12 de l'Accord de l'OMS sur les pandémies*

La décision a été adoptée et le premier projet de rapport de la Commission A a été approuvé.

Deuxième rapport de la Commission A (Projet)

Le Président a donné lecture du deuxième projet de rapport de la Commission A, le document A79/36 (Projet), dans lequel figure deux décisions intitulées :

- *Situation d'urgence sanitaire au Liban*
- *Situation d'urgence sanitaire en Ukraine et dans les pays qui reçoivent des réfugiés et dans ceux qui en accueillent, découlant de l'agression par la Fédération de Russie*

La décision ont été adoptées et le deuxième projet de rapport de la Commission A a été approuvé.

Troisième rapport de la Commission A (Projet)

Le Président a donné lecture du troisième projet de rapport de la Commission A, le document A79/39 (Projet), dans lequel figure deux décisions intitulées :

- *Stratégie pour mettre fin à la tuberculose*
- *Suivi de la déclaration politique issue de la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale et du bien-être*

et trois résolutions intitulées :

- *Stéatose hépatique : un chaînon manquant dans la lutte mondiale contre les maladies non transmissibles*
- *Action mondiale visant à promouvoir l'équité en santé pour les personnes atteintes d'hémophilie et d'autres troubles de la coagulation*
- *Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran contre des civils et des infrastructures civiles essentielles dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et en Jordanie*

Une délégation a pris la parole et demandé que la traduction du titre de la résolution intitulée « Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran

contre des civils et des infrastructures civiles essentielles dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et en Jordanie » fasse l'objet d'une modification rédactionnelle. La délégation a également demandé des précisions sur les incidences financières de cette résolution.

Le Secrétariat a invité la délégation à prendre la parole à la suite de l'adoption du troisième projet de rapport de la Commission A.

Les décisions et résolutions ont été adoptées et le troisième projet de rapport de la Commission A a été approuvé.

En réponse à une invitation du Président, une délégation a pris la parole pour informer l'Assemblée de son souhait de se dissocier de la résolution et a demandé que cette information soit inscrite officiellement dans les procès-verbaux.

En réponse à des questions posées par des membres de la Commission, le Secrétariat a informé l'Assemblée que l'estimation des dépenses figurait dans le document A79/A/CONF./4 Add.1 et que la modification éditoriale serait transmise à l'équipe éditoriale. De plus, le Secrétariat a confirmé que la demande serait consignée dans les procès-verbaux.

Premier rapport de la Commission B (Projet)

Le Président a donné lecture du premier projet de rapport de la Commission B, le document A79/35 (Projet), dans lequel figure deux décisions intitulées :

- *Rapport sur les résultats (budget programme 2024-2025 : évaluation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025*
- *Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé*

Une délégation a pris la parole.

Les décisions ont été adoptées et le premier projet de rapport de la Commission B a été approuvé.

Deuxième rapport de la Commission B (Projet)

Le Président a donné lecture du deuxième projet de rapport de la Commission B, le document A79/38 (Projet), dans lequel figure trois décisions intitulées :

- *Rapport du Commissaire aux comptes*
- *Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes*
- *Nomination de représentant(e)s au Comité des pensions du personnel de l'OMS*

et trois résolutions intitulées :

- *Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
- *État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution*
- *Rémunération du personnel hors classes et du Directeur général*

Les décisions et résolutions ont été adoptées et le deuxième projet de rapport de la Commission B a été approuvé.

Le Président a donné la parole à deux délégations qui avaient demandé un droit de réponse.

En réponse à une motion d'ordre, une délégation a demandé que la troisième intervention faite au titre du droit de réponse ne soit pas consignée dans les procès-verbaux. Le Président a pris note de cette demande et a confirmé que l'intervention ne serait pas consignée dans les procès verbaux.

À l'invitation du président, le Conseiller juridique a informé l'Assemblée de la Santé qu'aucune autre intervention ne serait autorisée, les deux délégations ayant déjà exercé leurs deux droits de réponse.

4. Manifestations parallèles officielles et autres réunions

Des manifestations parallèles officielles et d'autres réunions se tiendront pendant la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. La liste de ces tables rondes, manifestations et autres réunions est publiée sur le site Web des organes directeurs, à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA79-other-meetings/A79_other_meetings.pdf

5. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière

Déclarations orales

Les délégués et déléguées des États Membres sont priés de respecter le temps de parole imparti pendant les séances : les déclarations des États Membres et des Membres associés sont limitées à **deux minutes** (220 mots) en cas d'intervention à titre individuel. Les déclarations des Régions et des groupes sont limitées à **trois minutes** (330 mots).

Les déclarations des observateurs, des représentantes et représentants invités des organisations des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales participantes et des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'Organisation sont limitées à **une minute** (110 mots). Les déclarations groupées des acteurs non étatiques sont limitées à **deux minutes** (220 mots).

Afin que leurs interventions soient interprétées le plus clairement possible, les délégués et déléguées sont priés d'envoyer au moins **30 minutes** à l'avance une copie du texte qu'ils prévoient de prononcer à l'adresse interpret@who.int.

Déclarations écrites

Les États Membres et les Membres associés sont invités à présenter des déclarations écrites qui seront publiées sur le site Web dans la langue où elles sont rédigées, conformément aux lignes directrices concernant les déclarations écrites énoncées dans la décision WHA75(12).

Les observateurs, les représentantes et représentants invités des organisations des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes sont également invités à présenter des déclarations écrites conformément à ces lignes directrices. Les acteurs non étatiques sont invités à soumettre des déclarations écrites selon les informations pratiques pour les représentants des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS.

Conformément aux lignes directrices, les déclarations peuvent être rédigées dans l'une des six langues officielles de l'OMS et ne doivent pas dépasser 500 mots pour les déclarations individuelles et 800 mots pour les déclarations de groupe. Elles doivent être envoyées à l'adresse <mailto:statements@who.int> (les acteurs non étatiques doivent en envoyer une copie à l'adresse nsastatements@who.int), en indiquant clairement dans l'objet du message le point de l'ordre du jour auquel elles se rapportent.

Interprétation

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) afin d'aider les délégués et déléguées à suivre les débats. Il est demandé aux délégués et aux

déléguées de parler distinctement et à un rythme modéré afin de permettre une interprétation claire et précise. Les copies de toutes les déclarations doivent être envoyées au moins 30 minutes à l'avance par courriel à interpret@who.int. Veuillez indiquer clairement dans l'objet du message le nom de la délégation du pays ou du groupe.

Remarque : une déclaration de trois minutes prononcée à un débit oratoire modéré représente environ 330 mots.

6. Annonces

Diffusion vidéo en streaming

Les séances publiques seront [diffusées sur le Web](#) dans les six langues des Nations Unies. Les séances diffusées sur le Web pourront être regardées sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Anglais : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=en

Arabe : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=ar

Chinois : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=zh

Espagnol : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=es

Français : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=fr

Russe : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=ru

Documents

Documents for the World Health Assembly can be accessed on the Internet through the WHO website (https://apps.who.int/gb/e/e_wha79.html).

Librairie de l'OMS

La librairie de l'OMS est située au Siège de l'OMS, au premier sous-sol du bâtiment principal (bâtiment A), à côté du café « A place to be ». Les dernières publications et les derniers produits d'information de l'OMS et des bureaux régionaux sont en vente avec une remise de 50 %. Des souvenirs de l'OMS sont également en vente. Pendant l'Assemblée, la librairie prolonge ses horaires et est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à midi et de 13 heures à 19 heures.

Application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé

L'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé vous permet de recevoir les dernières informations sur le programme de travail de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et d'accéder aux documents directement sur votre dispositif mobile. Scannez le code QR ci-dessous ou cherchez « **WHO Meetings** » sur les magasins d'applications Apple ou Google de votre téléphone.

Vous devez désinstaller les versions précédentes de l'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé.

